

29^{ème} CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE MIXTE DE HAUTE-SORNE

Procès-verbal de la séance du mardi 28 mars 2017 à 19h30

À la Halle de gymnastique à Bassecourt

- Présidente** : M. Nicole LACHAT, Présidente.
- Secrétaire** : M. Gérald KRAFT, Secrétaire du Conseil général.
- Présents** : M. le Maire Jean-Bernard Vallat. Les membres du Conseil communal suivants : Mme Rose-Marie Allemann, M. Pascal Crétin, M. Etienne Dobler, Mme Nicole Eggenschwiler, M. Guy Meier, M. Georges Migy et M. Gérard Ruch.
M. Michel Guerdat, Secrétaire communal.
- Excusés** : M. Abel Gelso (malade).
- Convocation** : La séance de ce jour a été convoquée par lettre et par publication dans le Journal Officiel n° 10 du 15 mars 2017, ainsi que par affichage public.

Mme la Présidente Nicole Lachat a le plaisir d'ouvrir la séance du Conseil général à la Halle de gymnastique de Bassecourt. Elle souhaite une cordiale bienvenue aux membres du Conseil communal, aux membres du Conseil général, aux représentants de la presse et au public.

Mme Lachat communique que la présente séance a été convoquée par courriel, courrier et affichage public, ainsi que par le Journal officiel n° 10 du 15 mars 2017. Elle donne connaissance de l'ordre du jour.

Mme la Présidente demande s'il y a une proposition pour une inversion ou une suppression de points à l'ordre du jour ?

M. le Maire Jean-Bernard Vallat demande une modification au point 12, nomination de trois membres de la commission d'école primaire et non plus deux membres (un membre pour Bassecourt et deux membres pour Glovelier).

Le Conseil général accepte cette modification.

L'ordre du jour est accepté avec la modification votée.

La Présidente donne la parole au Secrétaire du Conseil général pour l'appel.

1. Appel.

Gérald Kraft, secrétaire du Conseil général, procède à l'appel nominal.

M. Jean-Claude Crétin (PCSI+RC) est excusé et remplacé par M. Claude Beuchat.

M. Jean-Luc Portmann (PCSI+RC) est excusé et non remplacé.

M. Vincent Voyame (PCSI+RC) est excusé et remplacé par M. Olivier Chèvre.

M. Damien Lachat (UDC+AB) est excusé et remplacé par M. Willy Habegger.

Un siège est vacant au groupe PDC (Bassecourt).

31 conseillers généraux sur 33 sont présents.

2. Procès-verbal de la séance du 7 février 2017.

Le procès-verbal du 7 février 2017 est accepté tel que présenté, avec remerciements à son auteur.

3. Communications.

Mme la Présidente Nicole Lachat a assisté aux assemblées générales annuelles de la société de gymnastique de Bassecourt le 10 mars dernier et de la société d'embellissement de Bassecourt-Berlincourt le 24 mars dernier.

Mme la Présidente rappelle que la séance du mardi 25 avril 2017 a été annulée. La prochaine séance du Conseil général est fixée au mardi 16 mai 2017.

Afin de faciliter quelque peu le travail du secrétaire, Mme Nicole Lachat demande aux membres du Conseil général de bien vouloir lui remettre leurs interventions écrites lors des prochaines séances.

Mme Lachat donne connaissance de la lettre de démission de Mme Christiane Torche de la présidence de la commission d'école primaire.

Communications de M. le Maire Jean-Bernard Vallat :

- ✓ M. le Maire communique que la Commune de Haute-Sorne est invitée à la prochaine édition de la danse sur la Doux à Delémont le samedi 27 mai 2017.
- ✓ Il donne connaissance de l'annonce parue pour le poste de Chancelier de la Commune.
- ✓ M. le Maire annonce l'organisation d'une Marche gourmande par le Rotary Club le 7 mai 2017 sur notre commune. Tous les renseignements se trouvent sur le site internet de la Commune.
- ✓ Les élèves ont participé à une journée de nettoyage le mercredi 15 mars 2017.
- ✓ Dans le cadre de la fête du printemps, plusieurs personnes ont participé à une matinée de nettoyage le samedi 18 mars 2017. M. le Maire remercie toutes les personnes qui ont organisé ces deux journées.
- ✓ M. le Maire annonce qu'une petite réception a été organisée le vendredi 24 mars, en présence d'un représentant du canton, pour fêter Mme Gertrude Gueniat, entrée dans sa 100^{ème} année. C'est la 3^{ème} personne que l'on a fêté depuis l'entrée en fonction de Haute-Sorne.

4. Questions orales.

M. Patrick Ballaman (PS) communique que chaque année, les élèves de l'école primaire participent à une journée de football intitulée Crédit Suisse Cup. Elle se déroulera à Delémont le samedi 20 mai 2017. Il a été interpellé au sujet d'une polémique survenue autour de cette journée. Les enseignants ont écrit aux parents pour les informer qu'ils ne participeraient pas à cette manifestation, en renvoyant la balle à l'Office cantonal des Sports. Les échos parlent d'un boycott des enseignants de l'école primaire de Bassecourt. Que cette activité extra-scolaire n'entraîne pas dans leur fonction. Il demande au Conseil communal s'il peut renseigner le Conseil général sur les motivations des enseignants à prendre une telle mesure ? Et après moult débat, et sous la pression des élèves et de leurs parents, quel épilogue en est-il ressorti ?

Mme Nicole Eggenschwiler répond que pour cette année, des enseignants étaient absents pour diverses raisons (fêtes familiales, mariages, anniversaires et autres). Il a été convenu que des parents remplacent les enseignants. Avec l'apport de l'Office de Sport, tout est en ordre et le tournoi pourra se dérouler normalement.

M. Patrick Ballaman (PS) est satisfait.

M. Patrick Ballaman (PS) rappelle qu'il a déposé une motion le 28 avril 2016, concernant le service de redistribution d'aliments invendus. Motion qui avait été acceptée à une large majorité. Il mentionnait notamment l'association Table couvre-toi qui est présente à Delémont et Porrentruy pour la distribution d'aliments invendus aux personnes nécessiteuses et bénéficiaires d'une carte octroyée par le service social. Le district des Franches-Montagnes n'est pas en reste puisqu'une initiative privée constituée de bénévoles a permis la création d'une association appelée "au P'tit Plus" à fin décembre 2015. Pour apporter un service de proximité, notamment par rapport au coût et horaire des transports, une période test est en cours actuellement avec un second point de vente aux Breuleux.

M. Ballaman est convaincu que nous avons quelque chose à mettre en place pour notre grande commune fusionnée. Pour rédiger sa motion, il a pris des renseignements auprès des intervenants autour de cette problématique. Il est surpris de ne pas avoir été contacté par le Conseil communal. M. Ballaman demande quelles sont les démarches entreprises à ce jour et dans quel délai le Conseil communal pourra-t-il réaliser la motion ?

Mme Nicole Eggenschwiler répond que le Conseil n'a pas encore traité la motion. Pour certains magasins cela peut être intéressant. Il s'agit également de regarder avec les jeunes migrants. Il y a eu quelques approches, mais rien de précis.

M. Patrick Ballaman (PS) est partiellement satisfait.

<p>5. Prendre connaissance et préavisier le crédit cadre de Fr. 1'500'000,- pour l'assainissement du parc complet constituant notre éclairage public (Message n° 87 du Conseil communal au Conseil général du 6 mars 2017).</p>
--

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Mme la Présidente passe la parole à Pascal Crétin, conseiller communal. M. Crétin explique que depuis avril 2015, les ampoules à vapeur de mercure étaient frappées d'une interdiction à la vente en Suisse. Le parc de Haute-Sorne compte environ 1'500 luminaires dont presque 600 fonctionnent avec ce type d'ampoules. Tout en procédant à quelques tests de luminaires et autres ampoules LED, plus ou moins concluants, plusieurs propositions techniques étaient analysées, notamment par la commission de l'Energie. La technologie LED permettant d'importantes économies d'énergie, il était défini d'assainir l'ensemble des points lumineux de notre parc sans attendre de futures restrictions relatives à l'utilisation de technologies dépassées. De même, un certain temps était nécessaire à la définition des instances de subventionnement pour des travaux de cette ampleur. Après avoir arrêté le choix sur un système radio-piloté, un cahier des charges devait être réalisé en vue d'une procédure sanctionnée par les conditions du marché public. Energie du Jura (EDJ), en tant que Centre de compétence cantonal était sollicitée pour la rédaction dudit cahier des charges ainsi que pour la procédure d'adjudication. Le marché était remporté par l'entreprise BKW avec sa proposition de luminaires Schröder Ampéra et Owlet IoT. L'urgence réside à procéder à l'assainissement de 600 points lumineux dont les lampes fonctionnent à la vapeur de mercure. Pour la suite, dans la mesure où une subvention ProKilowatt nous serait attribuée, un calendrier relatif au remplacement des luminaires concernés par cette catégorie devra être défini.

L'investissement selon le programme des travaux est de Fr. 1'500'000.-. La demande de crédit porte sur le même montant. La demande de subvention adressée à ProKilowatt pourrait se monter à Fr. 100'000.- (la décision nous sera notifiée en juin). Il est demandé au Conseil général de donner compétence au Conseil communal pour gérer l'acquisition et le financement de l'objet. La charge financière annuelle sera de Fr. 129'000.-.

La discussion est ouverte.

M. Patrick Ballaman (PS) est heureux que ce projet puisse bientôt voir le jour, il s'agit d'une réalisation très intéressante sur le plan écologique. M. Ballaman demande quels sont les paramètres ou arguments à mettre en avant pour conforter ce choix qui constitue un pari sur l'avenir.

M. Pascal Crétin répond que la durée de vie du LED est de 20 à 25 ans à environ 4'000 heures par année.

M. Denis Jeannerat demande pourquoi il n'y a aura pas d'éclairage dynamique ?

M. Faehndrich (Energie du Jura), ayant rédigé le cahier des charges, confirme que cette option a été étudiée et que sa réalisation n'apportait pas de bénéfice justifiant l'investissement, il y aura néanmoins des réductions statiques par tranches horaires ; Pascal Crétin fait remarquer que cette option aurait coûté Fr. 100,- par luminaire (total Fr. 150'000,-) pour une économie de l'ordre de Fr. 10'000,- par année, néanmoins les luminaires sont prédisposés à recevoir en tout temps cette option.

La parole n'est plus demandée.

Passé au vote, le Conseil général préavis favorablement à l'unanimité le crédit cadre de Fr. 1'500'000,- pour l'assainissement du parc complet constituant notre éclairage public.

6. Ratifier la décision de l'assemblée des délégués du 24 janvier 2017 et approuver le crédit de Fr. 211'600,- pour la rénovation des vestiaires, douches et sanitaires de la halle de gymnastique de l'école secondaire de la Haute-Sorne (ESHS) (Message n° 88 du Conseil communal au Conseil général du 6 mars 2017).

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Mme Nicole Eggenschwiler relève que les douches et sanitaires sont dans un état de dégradation très avancé, ils ne sont plus fonctionnels. Il est nécessaire de rénover ces locaux, qui sont occupés par l'école et les sociétés locales. L'assemblée des délégués a accepté ce crédit lors de l'assemblée du Syndicat de l'École secondaire le 24 janvier 2017. La commission d'école secondaire et le Conseil communal ont préavisé favorablement cet objet. Les Conseils communaux de Boécourt et Saulcy doivent encore se prononcer.

Le message n° 88 mentionne que nous devons veiller à ce que les élèves et les sociétés qui utilisent nos locaux disposent d'un minimum de confort (douches et sanitaires propres, eau chaude, chauffage et aération). Les travaux sont prévus pendant les vacances scolaires estivales. Dès la rentrée 2017-18, les infrastructures seront à nouveau praticables.

La dépense sera couverte par voie d'emprunt et par le fonds « Entretien bâtiment » du Syndicat de l'École secondaire de la Haute-Sorne. La part brute à charge de la Commune de Haute-Sorne se monte à Fr. 181'130.- (taux de 85,6 %).

La discussion est ouverte.

M. Eric Zuber demande si une étude de l'amiante dans l'école a été menée.

M. José Wicki, président de la commission d'école, communique que le bureau d'architecte a fait une étude. Un document certifie qu'il n'y a pas d'amiante. Il n'y a donc aucun souci.

La parole n'est plus demandée.

Passé au vote, le crédit de Fr. 211'600,- pour la rénovation des vestiaires, douches et sanitaires de la halle de gymnastique de l'école secondaire de la Haute-Sorne est accepté à l'unanimité.

7. Prendre connaissance et approuver le crédit de Fr. 314'300,- pour les aménagements nécessaires à la réfection de la RC18 à Glovelier (Message n° 89 du Conseil communal au Conseil général du 6 mars 2017).

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Mme la Présidente passe la parole à M. Georges Migy, conseiller communal responsable du dicastère des Travaux publics.

M. Georges Migy indique que la pose d'un revêtement phono-absorbant répond à plusieurs demandes et la route de la Transjurane est la route la plus fréquentée à Glovelier. Les travaux consisteront principalement au remplacement de la couche supérieure d'enrobé par un revêtement phono-absorbant. Les travaux doivent être réalisés en juillet et août 2017. La route de la Transjurane est la porte d'entrée du village de Glovelier et de la zone industrielle. L'aspect visuel et la garantie de l'accessibilité sont des points importants de ce projet. Le projet prévoit la résolution de plusieurs problèmes situés dans le périmètre d'intervention. Il s'agit notamment de l'aménagement du parking du terrain de football, le remplacement partiel (2 traversées de chaussée) du réseau d'eau potable, le remplacement partiel de la canalisation d'eaux usées et l'aménagement de façon anticipée des traversées de route cantonale pour le futur projet de protection contre les crues du quartier des Montates.

L'émission sonore produite par le trafic de la route cantonale est jugée trop importante par le Service des infrastructures, raison pour laquelle le Canton du Jura finance la pose d'un revêtement phono-absorbant, qui contribuera à diminuer les nuisances sonores de manière significative d'environ 5 dB.

M. Migy signale une erreur dans le message n° 89, à la page 5, la charge d'intérêt est de Fr. 200'000.- et non pas Fr. 1'500'000.-.

La discussion est ouverte.

Georges Migy ajoute que ces travaux sont très importants, afin de diminuer les nuisances sonores dans le secteur.

La parole n'est pas demandée.

Passé au vote, le crédit de Fr. 314'300,- pour les aménagements nécessaires à la réfection de la RC18 à Glovelier est accepté par 28 voix, sans avis contraire.

8. Décider la création d'un poste de secrétaire, au taux d'activité de 30 %, pour le cercle scolaire primaire de Haute-Sorne (Message n° 90 du Conseil communal au Conseil général du 6 mars 2017), (motion n° 8).

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Mme la Présidente passe la parole à M. Jean-Bernard Vallat, Maire.

M. Jean-Bernard Vallat apporte une modification au message n° 90, au point 7 "Préavis des autorités", la commission des Finances et Impôts a donné un préavis négatif à cet objet. La date de la commission avait été reportée et le texte du message était déjà écrit au moment de la décision de la commission.

M. le Maire indique que le Conseil communal a mené une longue étude sur le fonctionnement de notre école. Dans sa séance du 26 avril 2016, le Conseil général a accepté la motion n° 8, qui demandait la création d'une fonction de secrétaire pour le cercle primaire de Haute-Sorne. Le Conseil communal a évalué la situation. Il a noté que les heures de décharge de la direction étaient prises à la répartition des charges canton-communes et le poste de secrétaire est à la charge de la commune. En comparaison avec Delémont et Porrentruy, pour les domaines primaires et avec Haute-Sorne pour le domaine secondaire, ainsi qu'au vu des besoins exprimés par l'école, le Conseil communal parvient à la conclusion qu'un taux d'occupation de 30 % répond de manière adéquate à la motion n° 8 et offre au cercle scolaire primaire la dotation lui permettant d'accomplir sa tâche dans des conditions appropriées et satisfaisantes. Le cahier des charges du poste a été préavisé par la commission d'école et par l'Association de parents d'élèves et est remis en annexe du message n° 90.

M. Jean-Bernard Vallat rappelle une lettre de la commission d'école d'avril 2015, qui demandait un taux d'occupation de 30 à 40 %.

La discussion est ouverte.

Céline Grellier (PCSI+RC) informe qu'elle intervient en son nom, mais elle espère surtout transmettre au mieux la demande de la commission d'école et de la Direction de notre cercle scolaire primaire. Le besoin de ressources pour l'administratif de nos écoles a dû nous être communiqué par le biais d'une motion, que nous avons acceptée à une très forte majorité. Notre commission d'école et la Direction croulent sous les travaux. Depuis, de nouveaux projets sont venus encore charger le bateau. Le Conseil communal ne peut dégager de ressources à l'intérieur du service administratif actuel, donc il faut créer un poste. C'est à son avis la meilleure alternative, car nous sommes sur des tâches spécifiques. Comme nous ne votons que maintenant, alors que le cahier des charges était prêt en octobre dernier. Et comme la prochaine rentrée scolaire se préparera sans ce nouveau collaborateur, avec une commission d'école quasi renouvelée. Quelle aide le Conseil communal mettra à disposition pour aider à différents travaux pour la préparation de cette rentrée scolaire ?

La commission d'école a élaboré un cahier des charges et calculé les besoins en personnel. Il est ressorti de l'analyse un taux de 40 % à 60 %. Consciente des périodes de vacances, la commission d'école s'était arrêtée à un taux de 50 %, avec un calcul d'annualisation à 42 %, arrondi à 40 %. Ayant

peur que le projet ne capote et traîne en longueur, la commission d'école a accepté un taux de 40 %. Dans son message, le Conseil communal propose un taux d'activité de 30 %. Mme Grellier a demandé à ce qu'il soit écrit dans le message que la commission d'école était pour la création du poste, mais à un taux plus élevé. Elle le dit ce soir pour que ses propos figurent au procès-verbal, vu que le Conseil communal n'a pas voulu détailler le préavis dans son message. Elle rappelle que la commission des finances a refusé ce message par trois voix contre deux. Les arguments entendus pour un taux de 30 % étaient que ça tourne jusqu'à présent, il n'y avait rien, donc 30 % c'est mieux que rien, ou que dans un courrier la commission d'école demandait 30 % ou encore que la Direction a déjà un 85 % pour la gestion de l'école et elle a des aides. Au sujet du taux de 30 %, elle précise que la commission d'école n'a jamais demandé qu'un 30 %. La demande comprenait un poste à 30 % d'appui en secrétariat et 20 % en comptabilité.

Mme Grellier évoque ensuite le travail conséquent de la commission d'école et revient sur la démission de la nouvelle présidente Christiane Torche, devant l'ampleur de la tâche. Elle cite Daniel Joray, qui avait dit bien avant sa démission, qu'il ne tiendrait pas ainsi toute la législature. Elle ajoute que Mme Kottelat, directrice, n'a pas compté ses heures, prenant sur ses week-end en plus de son travail à 100 %. Mme Grellier précise que Mme Kottelat a 17 heures de décharge et Mme Hänni 7 heures. Elle se demande s'il est correct d'engager une personne dont on sait que son taux d'activité est inférieur au besoin ?

Mme Grellier demande à voter pour déterminer le taux d'occupation : 30 % comme le demande le message, 40 % comme avait calculé le Conseil communal lors de sa négociation avec la commission d'école ou 50 % comme avait demandé la commission d'école après étude des besoins.

Au niveau financier, Mme Grellier rappelle que 8 cercles scolaires ont déjà pris leur responsabilité, même si cela coûte, avant le dépôt du postulat en cours au niveau cantonal. Mme Grellier demande au Conseil si l'échelle U, mentionnée sur le message, est en vigueur pour tous les employés communaux '.

Au sujet de la procédure, Mme Grellier propose que le Conseil communal mette à disposition les ressources pour la mise au concours, soit la publication et les réponses aux candidatures. Le descriptif du poste, la sélection des candidatures à auditionner. Les auditions se font par au moins un représentant du Conseil communal (responsable du dicastère et/ou le Maire), un membre de la commission d'école et de la Direction.

M. Jean-Bernard Vallat précise que le Conseil communal ne remet pas en cause ce poste. Il vaut mieux commencer avec un taux plus bas et voir par la suite. Il est plus facile de demander une augmentation du taux d'occupation, plutôt qu'une diminution. Pour ce qui est de la procédure de la mise au concours du poste, celle-ci sera menée par la commission d'école, le Conseil communal et la direction de l'école primaire.

M. Michel Saner (PDC) est très heureux que le Conseil communal ait accepté la création de ce poste, mais le taux ne convient pas. Il en avait déjà parlé lors de l'élaboration du budget 2014. Il cite une lettre de la commission du 15 mars 2017, qui demande la création d'un poste avec un taux d'occupation de 50 %, annualisé à 40 %. Par rapport au cahier des charges, M. Saner prétend que ce n'est pas possible d'assumer ce poste avec un taux de 30 %. Il demande de suivre la lettre de la commission d'école.

M. Patrick Ballaman (PS) rappelle que son groupe avait fait la proposition le 26 avril 2016 que le Conseil communal puisse organiser les ressources nécessaires à cette nouvelle fonction en créant, au besoin, un poste ou en octroyant les tâches définies dans le cahier des charges à un employé du secrétariat communal. Cette proposition avait pour but de limiter les nouvelles charges en personnel puisque c'était la ligne que le Conseil général s'était fixée. Apparemment, la possibilité d'octroyer de nouvelles tâches à un employé du secrétariat communal n'a pas été retenue, ce qui amène la création de ce poste. Le Canton pousse les communes à fusionner. Une telle situation implique que la Direction de l'école ne peut assumer ses tâches de Direction et celles de l'administration. Le Canton n'assume pas ses responsabilités en reportant les charges exclusivement à la commune. Cette situation concerne d'autres cercles scolaires et une intervention est en cours au Parlement jurassien pour revoir cette répartition. Pour M. Ballaman, le comité de fusion avait mis en avant l'argument d'une économie à réaliser sur la masse salariale grâce aux synergies à trouver dans la nouvelle administration. La majorité du Conseil général n'a pas fait de compromis lors de l'établissement des statuts du personnel et a exprimé une volonté d'austérité à ce propos. Le contexte de l'école primaire nous amène à créer un poste administratif supplémentaire qui induit des charges supplémentaires à la commune alors que les heures de décharge de la Direction financées par le Canton ne sont pas

diminuées. Le groupe socialiste estime que le taux d'activité de 30 % discuté et négocié entre les parties est suffisant et dans un premier temps ne veut pas accorder un taux supérieur. Le groupe PS propose par contre qu'une période d'essai soit définie par le Conseil communal et la commission d'école. Période qui permettrait de prendre du recul et d'évaluer pratiquement le volume de travail à réaliser par le secrétariat.

M. Jean-Bernard Vallat revient sur la lettre de la commission d'école, qui a été transmise à tous les conseillers généraux. Il confirme qu'il n'y a pas de possibilité de rajouter un taux d'activité de 30 % au sein de l'administration. M. le Maire précise que l'administration compte des employés à 30 %, mais ces derniers ne veulent pas augmenter leur taux d'activité. Il rappelle que le Conseil communal propose un taux d'activité de 30 %, qui pourrait être augmenté par la suite.

M. Frédéric Juillerat (UDC+AB) demande à ce que l'ensemble des fonctions de l'administration soit revu et dégager un taux d'activité de 30 %. Au début de la législature, il y avait eu des diminutions de taux.

M. Jean-Bernard Vallat répond qu'il n'y a pas eu de diminution de taux en début de législature.

M. Michel Saner demande la création d'un poste avec un taux d'activité à 50 %, annualisé à 40 %.

Une suspension de séance de 5 minutes est demandée, elle est acceptée.

A la reprise de la séance, Mme Nicole Lachat donne lecture de la lettre de démission de la présidente de la commission d'école, Mme Christiane Torche. Cette dernière invoque une charge de travail trop importante, avec des téléphones et séances, ceci au détriment de sa vie de famille. Sa situation est invivable. Mme Torche souhaite à la commission d'école de poursuivre sa tâche dans les meilleures conditions possibles.

La proposition de création d'un poste au taux d'activité de 50 % annualisé à 40 % est acceptée par 19 voix contre 10 en faveur du taux de 30 %.

La création du poste de secrétaire de l'école primaire du cercle scolaire de Haute-Sorne au taux d'activité de 40 % est acceptée par 21 voix sans avis contraire.

M. Jean-Bernard Vallat remercie les conseillers et conseillères pour le débat.

9. Réponse à la question écrite n° 19 intitulée : "À propos de la classe à degrés multiples de Soulce-Undervelier".

Mme Monika Bregger Meier est partiellement satisfaite de la réponse.

10. Réponse à la question écrite n° 20 intitulée : "Bilan des fonds dan la commune".

M. Frédéric Juillerat annonce que M. Damien Lachat (auteur de la question écrite et absent à la séance) est satisfait de la réponse.

11. Nomination d'un membre de la commission de dicastère "Ecoles, culture, sports et affaires sociales".

Le groupe PDC propose Mme Jessica Wiser de Courfaivre.

Passée au vote, Mme Jessica Wiser est nommée membre de la commission de dicastère "Ecoles, culture, sports et affaires sociales", avec 29 voix, sans avis contraire.

12. Nomination de trois membres de la commission d'école primaire (Glovelier et Bassecourt).

Mme la Présidente Nicole Lachat communique que le Conseil général est appelé à nommer trois nouveaux membres de la commission d'école primaire. Deux membres pour représenter Glovelier et

un membre pour représenter Bassecourt. Le Conseil général a enregistré les démissions de Daniel Joray et Christiane Torche de Glovelier et de Jeannette Receveur de Bassecourt.

Pour Glovelier, Mme Nicole Lachat annonce la candidature de deux personnes : **Mme Elodie Chapuis**, domiciliée Au Village 10 et **M. Alain Girardin**, domicilié à la rue de la Deute 12. Ces deux personnes sont donc nommées tacitement par le Conseil général.

Pour la localité de Bassecourt, cinq candidats se sont annoncés. Il s'agit de :

M. David Schneider, Vieilles Forges 47
Mme Murielle Metille Correia, Longues Royes 16
Mme Nadia Meury Lachat, Clos Girard 100
M. Grégory Del Torchio, Rue du Crêt 6
Mme Karine Beucler, rue du Pommier 19

Suite à la demande d'au moins 5 membres, le vote se fera à bulletin secret.

Mme Nicole Lachat explique la manière de voter, selon instructions reçues de la part de M. Raphaël Schneider, délégué aux affaires communales. Tant qu'un candidat n'a pas obtenu la majorité absolue des suffrages valables (sans les blancs et les nuls), on revote.

Résultats du 1^{er} tour :

Karine Beucler	10 voix
David Schneider	8 voix
Nadia Meury Lachat	6 voix
Grégory Del Torchio	6 voix
Murielle Metille Correia	1 voix

Résultats du 2^{ème} tour :

Karine Beucler	12 voix
David Schneider	7 voix
Nadia Meury Lachat	6 voix
Grégory Del Torchio	6 voix
Murielle Metille Correia	0 voix

Murielle Metille Correia est éliminée.

Résultats du 3^{ème} tour :

Karine Beucler	12 voix
Nadia Meury Lachat	8 voix
Grégory Del Torchio	6 voix
David Schneider	5 voix

David Schneider est éliminé.

Résultats du 4^{ème} tour :

Karine Beucler	15 voix
Nadia Meury Lachat	9 voix
Grégory Del Torchio	7 voix

Bulletin nul 1

Grégory Del Torchio est éliminé.

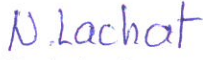
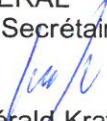
Est élue au 5^{ème} tour : Karine Beucler avec 21 voix contre 9 à Nadia Meury Lachat.

La présidente remercie tous les candidats.

Constatant que l'ordre du jour de la séance a été passé en revue, Mme Nicole Lachat remercie les membres du Conseil général et du Conseil communal pour leur participation et leur engagement. Elle leur souhaite une belle fin de soirée.

Mme Nicole Lachat lève la séance à 21h30.

Glovelier, le 28 mars 2017

AU NOM DU CONSEIL GENERAL	
La Présidente	Le Secrétaire
	
Nicole Lachat	Gérald Kraft